

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 16 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Castelmoron sur Lot**, dûment convoqué en séance, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel MARROT, Maire.

Date de convocation : 4 juin 2026

Etaient présents : Daniel MARROT maire, Jean-Marie PREVOT, Josianne ESCODO, Jean-Claude VIGNEAU, Guylène LIA, Johan ARSAC, adjoints au Maire et Olivier ZOLDAN, Chantal CZWOJDRAK, Laetitia CAZAUBIEL, Xavier DELBREL, Léa BOLZON, Lauriane MELLA, Jean Luc DETHIER Hervé MISSEGUE, Edmond LABADIE, Laurence MONEL-COLLINS, Roselyne CORNUT, conseillers Municipaux.

Absents excusés : Gérard ROUAN, Annabel LAJOURNADE

Procuration : Gérard ROUAN à Chantal CZWOJDRAK et Annabel LAJOURNADE à Johan ARSAC

Secrétaire de séance : Guylène LIA

-=-=-=-=-

Aménagements du centre-bourg : attribution des lots

Mr le Maire accueille Mr Sylvain GALANT, dirigeant du cabinet CITEA, maitre d'œuvre de l'opération, venu présenter les résultats de son analyse des offres. Pour mémoire, cette consultation présentait 2 lots :

- lot n°1 : VRD (Voirie et Réseaux Divers) qui comprend une offre de base relative aux travaux d'aménagement des places de l'Eglise et de l'Aïrial, et 3 options que sont la tranche optionnelle pour l'implantation de WC automatiques et des PSE (Prestation Supplémentaire Eventuelle) pour la rénovation des rues Jean Macé et du Vieux Cimetière.
- Lot n°2 : espaces verts

Il apporte quelques explications concernant le fonctionnement et l'entretien des futurs wc automatiques qui pourront être dotés d'un système de mesure des niveaux de produits nettoyants et désinfectants. Il précise que cet équipement comprendra 2 wc, un classique et un adapté aux personnes à mobilité réduite.

Il présente ensuite le résultat de la consultation :

3 offres ont été déposées pour le lot n°1 ; une seule pour le lot n°2.

Après en avoir débattu, le conseil se prononce comme suit :

(délibération)

Monsieur le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée le projet d'aménagements urbains du centre bourg qui a fait l'objet d'une consultation lancée en avril 2026 ; la remise des plis fixée au 22 mai 2026 étant passée, le cabinet e maitrise d'œuvre CITEA, situé à Villeneuve sur Lot, maître d'œuvre de cette opération, a analysé les offres reçues dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte de consultation des entreprises.

Pour mémoire le marché se décompose en 2 lots dont les estimations du maitre d'œuvre sont les suivantes :

LOT VRD :

- Base 727 806,59 € HT
- TO1 WC automatique : 66 425,00 € HT
- PSE1 Rue Jean Macé : 46 119,56 € HT
- PSE2 Rue du Vieux Cimetière : 56 814,66 € HT

LOT 2 ESPACES VERTS :

- Place de l'Aïrial : 10 123,50 € HT
- Place de l'église : 30 117,10 € HT

Les 4 offres reçues ont été examinées et après analyse, il en résulte la proposition d'attribution suivante

LOT	DESIGNATION DES OUVRAGES	Offre de base	Offre TO1 WC automatique	offre PSE1 Rue jean Macé	Offre PSE2 Rue du Vieux cimetière	ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES
1	VRD EUROVIA AQUITAINE	672 475,87 € HT	61 981,90 € HT	38 737,21 € HT	51 326,44 € HT	EUROVIA AQUITAINE
	CARRERE SAS	1 008 081,40 € HT	63 768,00 € HT	83 325,00 € HT	92 248,30 € HT	
	MDSO	776 730,82 € HT	60 639,62 € HT	47 484,39 € HT	59 030,02 € HT	
2	Espaces Verts BONO PAYSAGES	26 366,45 € HT				BONO PAYSAGES

Il convient à ce jour que le conseil municipal se prononce sur cette attribution de marché.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,

- **Entérine** l'avis formulé par l'analyse des offres réalisée par le cabinet CITEA à l'unanimité.
- **Attribue** le marché de travaux aux entreprises telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus pour un montant de 698 842,32 € HT pour le marché de base auquel il conviendra d'y ajouter des prestations supplémentaires éventuelles pour un montant de 152 045,55 € HT
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la passation du contrat.

--==--

MR DETHIER interroge sur la présentation d'échantillon des matériaux avant la mise en œuvre du chantier afin de permettre un choix éclairé. Mr GALANT le rassure en rappelant les prescriptions du dossier de consultation en ce sens (présentation de fiche technique, échantillons). Il questionne également sur la solidité du revêtement de sol en raison de l'installation des forains chaque année avec des manèges et véhicules très lourds. Cet aspect a été intégré lors de la constitution du projet.

Mr GALANT termine en soulignant le très bon résultat de cette consultation qui propose une offre globale de 9 % moins élevée que l'estimation. La conjoncture actuelle favorise cet état de faits ; Mr DETHIER rappelle que certains critères sont cependant en constante augmentation ; matériaux, carburants.

Le chantier devrait débuter en septembre pour s'achever en principe au mois de juin 2027.

Mr le Maire rappelle le montant des subventions à ce jour allouées : DETR 205 594 € et FACIL 77 174 € sur un projet de 800 000 € HT.

Projet d'implantation de panneaux photovoltaïques pour Mrs ZOLDAN et LAMY

Mr DROUETS de la sté ORION présente le projet agrivoltaïque ovin déposé par Mrs Florent ZOLDAN et LAMY au lieu-dit « Marraud bas » ; d'une superficie totale de production de 4,4 hectares, comprenant 6240 panneaux, ce projet permettrait d'alimenter l'équivalent de 1191 foyers ; le raccordement au poste source pourrait se faire à Sainte Livrade ou Val de Garonne ; Mr le Maire le remercie pour cette présentation et souligne qu'aucune décision ne sera prise lors de cette séance, ce projet nécessitant une mûre réflexion par l'ensemble du conseil municipal ; il ajoute que la surcharge des postes sources ajoutée à la construction de nouveaux postes non achevée amènent à être prudent quant à la validation éventuelle de ce type de projet dont la finalité doit être assurée avant toute décision.

Une attention particulière doit également être portée au voisinage et à la nuisance future d'une telle implantation, notamment la proximité d'habitations ou de professionnels du tourisme.

Renouvellement de la convention de délégation des transports scolaires à la Région Nouvelle-Aquitaine

(délibération)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le transfert de la compétence « transports scolaires » du département vers la région Nouvelle Aquitaine suite à la Loi NOTRE. La commune de Castelmoron sur Lot étant organisateur secondaire dans le cadre du transport des élèves du collège Lucie Aubrac ainsi que des écoles, il convient de renouveler la convention triennale passée avec la région arrivée à échéance ; il convient également de décider de la participation à la modulation de la part familiale ainsi que de la perception éventuelle des encaissements.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

- Approuve le renouvellement de la convention à passer avec la région Nouvelle Aquitaine 2026-2028
- Décide de ne pas participer à la modulation de la part familiale
- Décide de ne pas percevoir les encaissements
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.

Constate que la présente délibération a été approuvée par :

19 Voix pour (dont 2 procurations)
0 Voix contre
0 Abstention

Travaux en cours

Mr PREVOT prend la parole pour évoquer les chantiers en cours :

- ⇒ cuisine de la mairie : l'installation des meubles a démarré hier par l'entreprise JPM cuisines.
- ⇒ Village de vacances : les travaux de rénovation des terrasses sont presque achevés
- ⇒ Toiture du centre administratif et social : la venue de l'architecte, Mme RAULT (successeuse de Mr SOBAC), cet après-midi a permis de programmer des petits travaux par la sté NOVAMIANTE pour corriger des erreurs.
- ⇒ Local chasseurs : on attend l'intervention de Mr ARSAC pour achever le chantier ; un compteur LINKY a été installé.

Questions diverses :

- Projet de méthanisation de la sté COLOMBINE (BOUSQUET) : une enquête publique aura lieu du 19 juin 2026 au 17 juillet ; le conseil municipal sera amené à se prononcer à l'issue de cette consultation.
- Mr le Maire annonce le prochain congrès des maires en novembre prochain auquel participeront des élus : Mr le Maire propose la place vacante aux élus ; Mr Olivier ZOLDAN et Mme Laëtitia CAZAUBIEL présentent leur candidature. Après discussion, Mr ZOLDAN participera au voyage, Mme CAZAUBIEL fera partie de la prochaine édition.
- Appel du 18 juin 1940 : la commémoration de l'appel du Général DE GAULLE aura lieu ce jeudi 18 juin à 14h sur le parvis de la mairie en présence des représentants de l'ANACR et des élèves du collège.

Mr le Maire invite l'assemblée et le public à partager un verre de rafraîchissement en cette période caniculaire.

-=-=-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 31.